



Le 12/06/2020, à Périgny.

Chères familles,

Je reviens vers vous comme promis pour vous donner plus d'informations sur les inscriptions pour les vacances de cet été.

Nous rencontrons depuis plusieurs semaines beaucoup de changements liés à notre activité d'accueil de loisirs, rythmés par de nouveaux protocoles de notre ministère de tutelle.

Le dernier protocole datant du 5 juin 2020, nous est arrivé seulement le 9 juin par mail. Ce dernier ne nous permet pas d'accueillir vos enfants dans les conditions habituelles des "été" précédents : une capacité d'accueil par tranche d'âge largement diminuée, une amplitude d'ouverture plus restreinte également pour absorber les temps de désinfection de notre matériel pédagogique et des temps de ménage plus réguliers.

Les dernières actualités du gouvernement, annoncent un possible assouplissement des protocoles pour les écoles et nous l'espérons également pour les accueils de loisirs pour cet été.

Ces informations, nous ont fait prendre la décision avec la présidente de l'association, l'équipe de direction, les services de la mairie de Périgny et de la mairie de Saint-Rogatien de reporter d'une semaine nos inscriptions, afin de vous garantir de meilleures conditions d'inscriptions.

Nous avons conscience que vous avez besoin d'organiser la garde de votre ou vos enfants pour cet été, sachez que ce n'est pas avec plaisir que nous avons pris cette décision qui remet en cause notre organisation habituelle.

Ces quelques jours supplémentaires vont permettre à l'équipe de direction de PériJeunesse et aux services de la Mairie de Périgny et de la Mairie de Saint-Rogatien de pouvoir ajuster les besoins de locaux, les temps de ménage supplémentaires, l'organisation de la restauration et de travailler sur les programmes d'animation avec l'ensemble des animateurs.

Afin de commencer à vous organiser, je vous donne les grandes lignes des conditions d'inscription à venir :

- Ouverture de l'accueil de loisirs du 6 juillet au 27 août 2020
- Fermeture de l'association les 13/07, 28/08 et 31/08
- Accueil des enfants par niveau de classe PS / MS et GS / CP et CE1 et CE2 / CM1 et CM2
- Inscriptions sur la base d'un forfait de 5 jours par semaine (semaine 28, 30, 31, 32, 33, 34) et un forfait 3 jours (semaine 29) et un forfait 4 jours (semaine 35),
- Possibilité de ne pas inscrire votre ou vos enfants le mercredi uniquement sur chaque semaine de fonctionnement : FAIRE LA DEMANDE AU SECRETARIAT
- La restauration sera assurée par la restauration scolaire de la mairie

- Pas de mini-séjours pour les vacances
- Pas de sorties en bus autorisées, accueil d'intervenants sur l'accueil de loisirs

Vous recevrez un nouveau mail (regarder dans vos mails indésirables ou spams) dans les prochains jours, pour vous annoncer l'ouverture des inscriptions via le portail famille : <https://peri-jeunesse.portail-defi.net/>, le lien est également disponible sur notre Blog : www.perijeunesse.com, ainsi que le tuto pour vous expliquer comment générer votre 1er mot de passe.

Je vous invite dès à présent à vous rendre sur le portail famille, afin de vous familiariser avec ce nouvel outil et de vérifier également que vous arrivez bien à vous connecter à votre compte.

La période d'inscription étant plus courte qu'habituellement, nous allons être énormément sollicités sur le secrétariat. Le lancement des inscriptions via le portail famille nous demande de vous accompagner sur des problèmes de maintenance, ce qui va nécessiter une plus grande disponibilité de la secrétaire et de moi-même.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- 1) Aller sur l'onglet « portail famille »
- 2) Rentrer l'adresse mail du responsable et votre mot passe
- 3) Une fois sur la page d'accueil du portail, Onglet « Inscription » (en haut de la page)
- 4) Puis onglet « Mes réservations » sur le bandeau à gauche de l'écran
- 5) Ensuite sélectionner l'enfant à inscrire, choisissez l'activité, inscrivez-le, puis validez (la demande nous parvient automatiquement).
- 6) Renouvelez la demande pour chaque enfant (il n'est pas possible d'inscrire en même temps tous vos enfants, car ils n'ont pas le même âge, donc pas accès aux mêmes activités)
- 7) AUCUNE modification des informations administratives sur votre dossier ne sera acceptée, merci de faire la demande au secrétariat.

CONDITION DE PRISE EN COMPTE DE VOS INSCRIPTIONS :

- 1) Avoir rempli un dossier d'inscription 2019-2020 (téléchargeable sur le Blog de l'association et à déposer dans la boîte aux lettres de l'association ou à envoyer par mail)
- 2) **Vous devez être à jour de vos factures**
- 3) Pour inscrire votre enfant prendre la classe de l'année en cour.
- 4) **ATTENTION**, une seule modification sera possible pendant la durée des inscriptions (cf. le règlement intérieur 2019-2020).
- 5) Votre enfant doit être scolarisé sur l'année 2019-2020.

Dans l'attente de mon prochain mail, je vous remercie une nouvelle fois pour votre patience et votre compréhension vis à vis de notre difficulté à organiser l'accueil de loisirs de cet été.

Je reste disponible si besoin, cordialement,

Coralie SERER JOUBERT, la directrice de l'association